Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **13 (1983)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

mais exclusivement de la somme souscrite par le sociétaire et des cotisations qu'il a payées. On peut choisir une couverture d'un montant total allant de Fr. 2 500.— à Fr. 50 000.— au maximum. Le Fonds offre trois classes de risques à capitaux-épargnes de différents niveaux. Ces trois classes sont proposées au sociétaire, selon qu'il accorde la priorité à l'épargne ou à la couverture des risques politiques. Il décide lui-même s'il préfère obtenir une indemnité plus importante en cas de perte de ses moyens d'existence et un capital-épargne relativement modeste ou s'il veut plutôt opter pour un capital-épargne plus élevé, assorti d'une indemnité forfaitaire moins importante.

Le Fonds est ouvert à tous les citoyens suisses, hommes ou femmes, y compris aux mineurs, dans la mesure où ils sont immatriculés auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Cela vaut aussi pour les Suissesses mariées avec un étranger, qui ont conservé leur nationalité suisse, et pour les doubles nationaux. Il est aussi possible de faire adhérer au Fonds seulement l'épouse ou les enfants.

Il faut aussi mentionner que des citoyens suisses, domiciliés en Suisse ou à l'étranger, peuvent assumer des parrainages pour des Suisses ou doubles nationaux établis à l'étranger. Dans ce cas, c'est le parrain ou la marraine qui verse la prime annuelle. Lors de perte de ses moyens d'existence, la personne assurée par ses soins recevra l'indemnité forfaitaire souscrite. Il est aussi possible d'assumer des parrainages pour des mineurs.

Même lorsque le cas de la perte des moyens d'existence ne se produit pas, le sociétaire a, en tout temps, droit au remboursement de son capital-épargne s'il se retire du Fonds. Ses cotisations majorées des intérêts simples et composés lui seront versées. En cas de décès de l'un des sociétaires, ses héritiers ont droit à la somme à laquelle il aurait pu prétendre lui-même au moment où il est décédé.

Depuis sa création, le Fonds a versé, jusqu'à la fin de l'année passée, des indemnités forfaitaires pour un montant total de 6,7 millions de francs à plus de 500 sociétaires. En 1982, 265 000 francs ont été payés à 10 sociétaires d'Irak, d'Iran, du Kénya, de la Mauritanie, de la Pologne, du Zaïre et du Zimbabwe. **Le Secrétariat du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, 3011 Berne, conseille gratuitement les intéressés et tient une documentation détaillée à leur disposition.**

A.M.

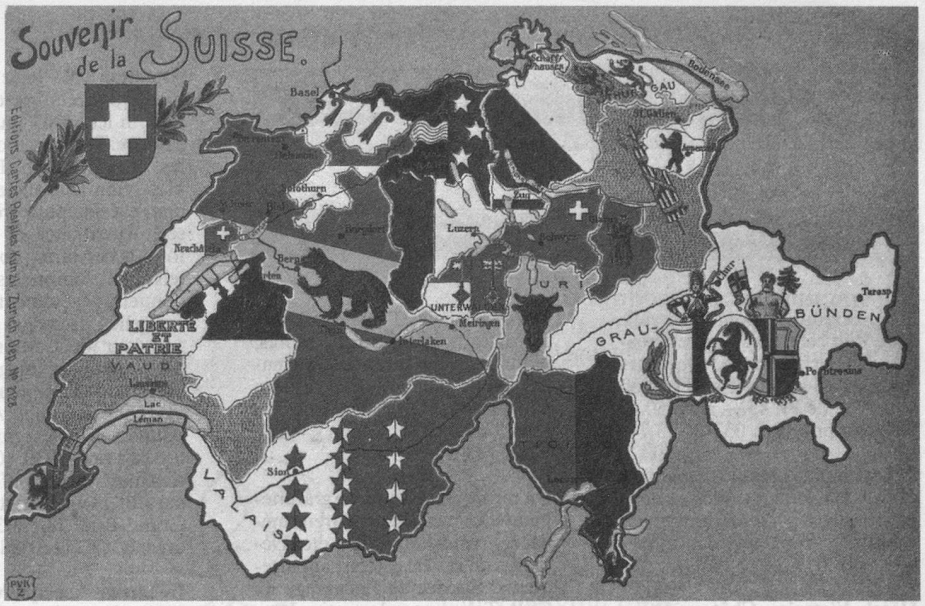

Cette carte allégorique n'est pas rare, mais elle a ceci de particulier qu'elle représente les armoiries concernées aux emplacements de chaque canton. Bâle-Ville et Bâle-Campagne sont bien séparés, alors que Appenzell ne fait qu'un seul canton. Il y a lieu de remarquer que les frontières ont été correctement dessinées sur le Léman et le Bodan.

Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

Le monde des collectionneurs d'anciennes cartes postales est tout retourné, en ce moment, car plusieurs vols se sont produits, pour des montants assez importants. C'est assez significatif de l'importance que prennent les cartes et de la valeur attribuée à celles de pointe. En règle générale, ceux qui effectuent ce genre de vol ne savent pas trop qu'en faire, car, s'agissant de pièces rares, elles sont rapidement repérées dans des collections ou chez des marchands. Comme les tirages des cartes de valeur furent très limités (certaines à 10 ou 20 exemplaires), les collectionneurs savent généralement où se trouvent celles qui sont connues. Pour le voleur, il est donc quasi impossible de tirer de l'argent de son indélicatesse.

Profitant du fait que mon bureau est souvent ouvert en dehors des heures habituelles, alors que je suis à l'extérieur mais que je vais y revenir, des gens malhonnêtes s'en sont également pris à moi, volant plus de 100 cartes dont j'étais fier et que j'avais choisies; une série de lithographies ayant circulé entre 1882 et 1893, qui faisaient autorité en la matière. Sur le moment, j'ai été découragé, mais ça ne fera pas revenir mes cartes, et j'ai recommencé cette collection à zéro. Hauts les cœurs! Je souhaite que mon voleur fasse bon usage de ces documents.

Au lieu des timbres «Pro-Patria», chaque année étaient éditées des séries de cartes allégoriques à l'occasion de la Fête nationale. Le dos de la carte en portait la mention, ainsi qu'un cliché du serment des 3 Suisses. Dans sa candeur patriotique bien propre à éveiller le sens civique, je trouve cette carte très belle, ceci d'autant plus que les couleurs en sont douces.